DOSSIER TECHNIQUE

L'EMPREINTE CARBONE ET SA COMPENSATION DANS L'ORGANISATION

CONCEPTS CLÉS

QU'EST-CE QUE L'EMPREINTE CARBONE ?

L'**EMPREINTE CARBONE** est la totalité des gaz à effet de serre (GES) émis directement par un individu, une organisation,un événement ou un produit.

EMPREINTE CARBONE

Scope 1: émissions directes par combustion (chaudières, gasoil, fuites de méthane, etc.)

Scope 2: émissions indirectes pour l'électricité achetée et consommée

Scope 3: autres émissions (achat de matières premières, produits et services de tiers, voyages, etc.)

LA RÉGULATION DES ÉMISSIONS DE GES DANS L'UNION EUROPÉENNE

Secteur EU ETS

Obligés de réduire leurs émissions Ils participent au **Système communautaire d'échange des quotas d'émissions**

Secteurs NON EU ETS ou diffus

Non obligés de réduire leurs émissions, Ils peuvent le faire **VOLONTAIREMENT**

LES SECTEURS DIFFUS

Les secteurs non régulés ou diffus de l'économie représentent aux alentours de **60 % des émissions de GES dans l'Union européenne**. Par conséquent, leur implication dans la lutte contre le changement climatique est fondamentale.

QUELLES ACTIVITÉS FONT PARTIE DE CES SECTEURS ?

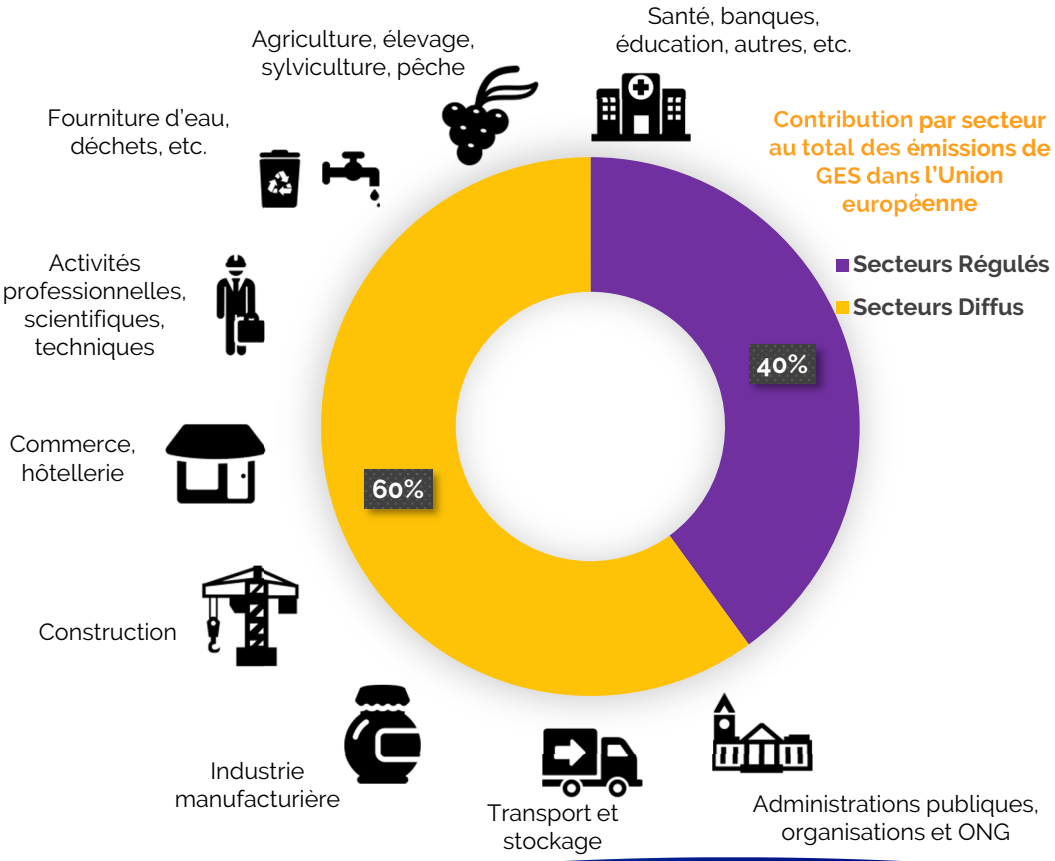

QU'EST-CE QU'UN PUITS DE CARBONE ?

Un puits de carbone est n'importe quel processus, activité ou mécanisme qui **absorbe de l'atmosphère un gaz à effet de serre**, un aérosol, ou un précurseur de gaz à effet de serre. Par rapport au projet LIFE FOREST CO2, les puits seront les activités de **gestion réalisées par l'être humain** dans le milieu forestier capables d'augmenter le carbone dans les divers compartiments forestiers:

- biomasse vivante (aérienne y racinaire),
- carbone organique des sols,
- litière et bois mort.

QU'EST-CE QUE LA COMPENSATION DE L'EMPREINTE CARBONE ?

L'achat d'une **quantité déterminée d'équivalent CO_2 provenant des absorptions de CO_2** par un puits de carbone. La compensation d'émissions reflète l'engagement environnemental d'une organisation qui a également d'autres bénéfices.

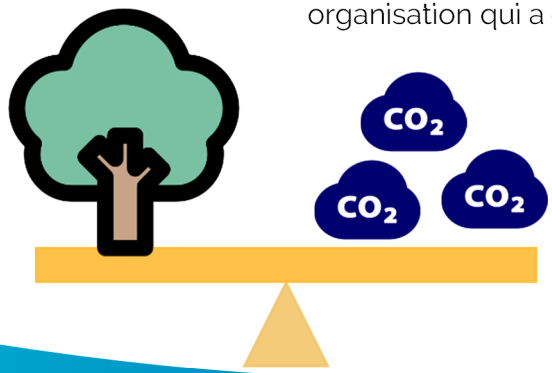

LE MARCHÉ VOLONTAIRE, INTÉGRATEUR DES SECTEURS DIFFUS DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le milieu des secteurs diffus, l'implication dans la lutte contre le changement climatique peut être stimulée à travers la participation des **marchés volontaires de carbone**.

Dans ces marchés, ceux qui génèrent ou favorisent les puits de carbone peuvent monnayer le CO_2 absorbé comme un bien échangeable à travers le crédit de carbone.

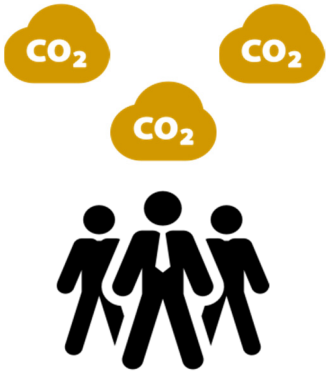

Ces crédits seront cédés en échange d'une quantité monétaire déterminée aux organisations des secteurs diffus qui contribuent ainsi à financer des actes d'atténuation du changement climatique et d'amélioration de l'environnement.

COMMENT COMPENSER L'EMPREINTE CARBONE ?

ÉTAPE 1 : CALCULER

Considérations préalables

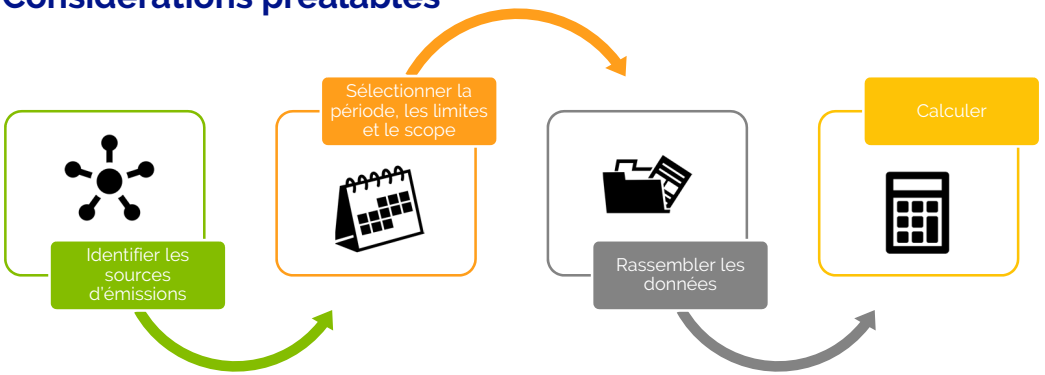

Données

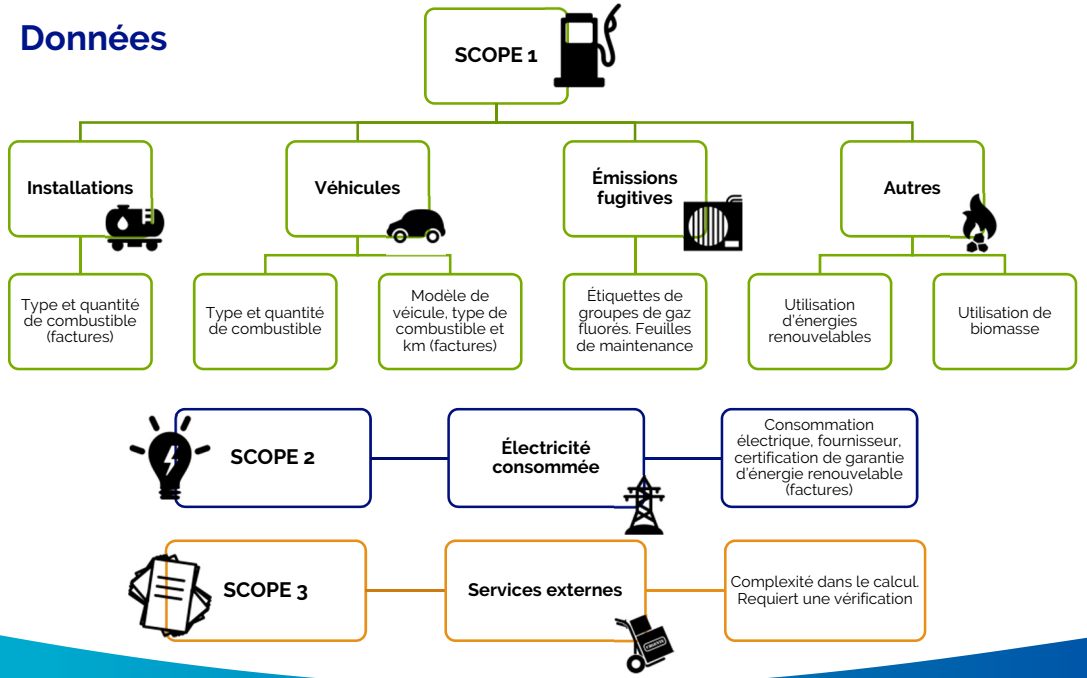

Méthodologies pour le calcul de l'empreinte carbone dans l'organisation

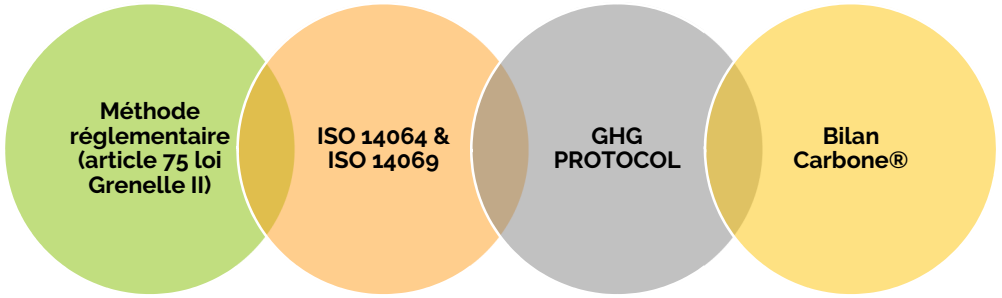

ÉTAPE 2 : RÉDUIRE

Réduire l'empreinte carbone de l'organisation est autant l'**objectif** que l'étape postérieure au calcul. C'est une option avec un **bon indice coût/bénéfice**, du fait qu'il s'agit de mesures d'**application facile, à bas coût avec de bons résultats** quant à la réduction des émissions.

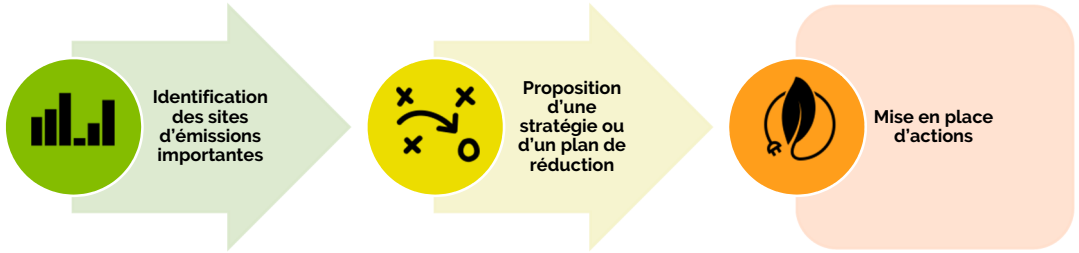

COMMENT COMPENSER L'EMPREINTE CARBONE ?

ÉTAPE 3 : COMPENSER

Une fois que l'empreinte carbone a été calculée et que des efforts ont été faits pour réduire ce qu'il était possible à travers des actions dans l'organisation, **que faire en plus ?** Dans ce cas, la compensation de l'empreinte carbone est l'étape suivante vers une **responsabilité sociétale et environnementale** face au changement climatique.

Compensation de 100 % des émissions de l'organisation (neutralité carbone)

Compensation partielle des émissions de l'organisation

Avec quels types de projets peut-on compenser l'empreinte carbone d'une organisation ?

Gestion forestière durable (conversion de taillis en futaie, enrichissement…)

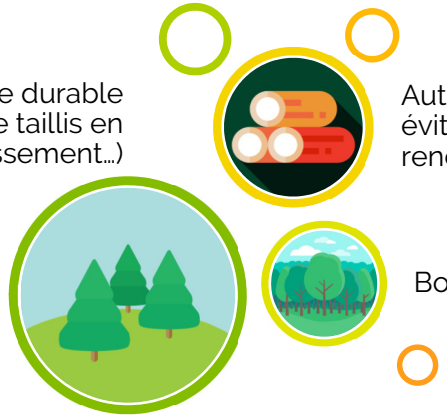

Autres (déforestation évitée, énergies renouvelables, etc.)

Boisement/Reboisement

Où compenser l'empreinte carbone ?

Avec le projet LIFE FOREST CO2, le CNPF va développer un **réseau de projets carbone en forêt** dans tout le territoire national. Actuellement, il existe de nombreuses initiatives publiques et privées dédiées au développement de projets carbone avec la finalité de **vendre les crédits de CO_2** générés à des organisations intéressées mais ces projets se font jusqu'à présent dans des pays étrangers.

Comment certifier le calcul, la réduction ou la compensation de l'empreinte carbone ?

Généralement, toutes les intiatives qui travaillent dans le cadre des marchés volontaires de carbone offrent aux organisations impliquées dans la luttecontre le changement climatique des **certificats, des labels ou des logotypes qui accréditent leurs actions de développement durable**.

Jusqu'à présent, il n'existait pas en France de registre national permettant de compenser légalement ses émissions carbone. Depuis 2018, un **référentiel national de compensation carbone**, approuvé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, est effectif et permet la réalisation de projets de compensation avec génération d'**unités bas carbone** (UBC) pour les organisations intéressées par une compensation de leur empreinte carbone.

CRÉDIBILITÉ ET PRIX DES COMPENSATIONS

LA CRÉDIBILITÉ DES MARCHÉS DE CARBONE VOLONTAIRES

La compensation à travers les crédits carbone sur le marché volontaire n'est pas régulée et cela peut provoquer une certaine méfiance chez les organisations intéressées par l'acquisition de crédits.

Comment garantir la fiabilité des compensations ?

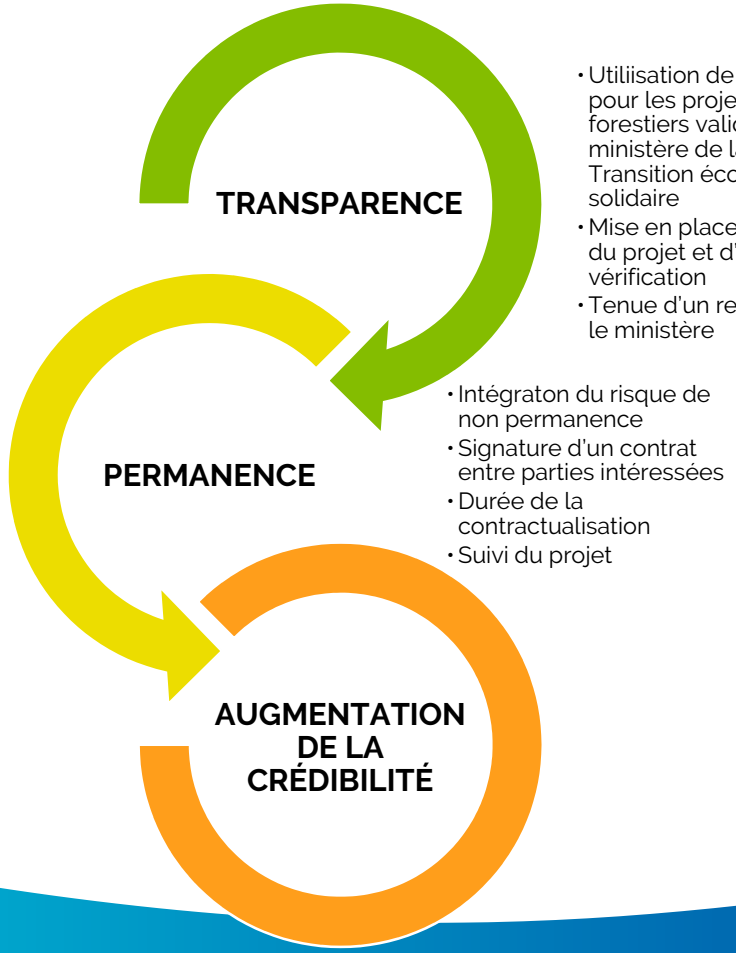

- Utiliisation de méthodes pour les projets forestiers validées par le ministère de la Transition éconogique et solidaire
- Mise en place d'un suivi du projet et d'une vérification
- Tenue d'un registre par le ministère

- Intégraton du risque de non permanence
- Signature d'un contrat entre parties intéressées
- Durée de la contractualisation
- Suivi du projet

PRIX

Le prix d'un projet carbone se détermine de gré à gré. La compensation de l'empreinte carbone s'inscrit dans le cadre des marchés volontaires du carbone qui, comme n'étant pas régulés, impliquent que **le prix du crédit sera déterminé par l'impulseur du projet**. Le prix du crédit dépendra en partie des caractéristiques du projet, des coûts, de la valeur ajoutée ou de la quantité achetée (entre autres facteurs).

VALEUR

Il faut noter que les projets de compensation carbone valorisent les services écosystémiques et sociaux tels que:

Amélioration de la qualité de l'air

Atténuation du changement climatique

Protection des sols

Régulation hydrique

Conservation de la biodiversité

Prévention des catastrophes

Maintien des populations en milieu rural

Emploi en milieu rural

AVANTAGES À COMPENSER L'EMPREINTE CARBONE

LIFE FOREST CO2, LE LIEN ENTRE FORÊTS ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Les projets de plantation et de création de nouvelles forêts sont des initiatives très populaires et reconnues comme puits de carbone et d'atténuation du changement climatique. La **gestion forestière**, bien que moins connue, peut permettre de **séquestrer davantage de CO_2 de l'atmosphère**, lorsqu'elle met en pratique certaines opérations sylvicoles (éclaircies, conversión de taillis en futaie, enrichissement…).

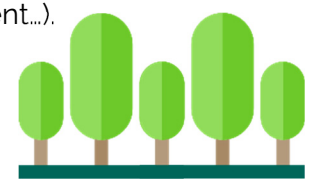

Dans le projet LIFE FOREST CO2, on développe entre les organisations des secteurs diffus la compensation avec des **crédits de CO_2 générés par les projets forestiers**, favorisant ainsi la préservation des forêts sur le long terme et les services qu'elles fournissent à la société.

LE LOGO LIFE FOREST CO2

Le projet LIFE FOREST CO2 a créé un **logotype exclusif, destiné aux entreprises et organisations des secteurs diffus** intéressées par une compensation partielle ou totale de ses émissions de carbone.

Ce logo certifie que les entreprises et organisations qui en disposent ont réalisé un projet carbone avec le CNPF dans le cadre du programme LIFE FOREST CO2 pour **compenser leurs émissions avec des absorptions générées dans des projets forestiers**, et qu'elles ont ainsi agi pour lutter contre le changement climatique et en faveur des services écosystémiques fournis par les forêts françaises..

COMMENT LE CNPF PEUT-IL VOUS AIDER ?

- **Conseil sur la compensation en forêt** de l'empreinte carbone de l'organisation
- **Conseil sur la participation** au Référentiel national bas carbone de compensation et sur les projets carbone et autres initiatives volontaires
- **Développement et ingénierie** de projets carbone selon les demandes de l'organisation
- **Information sur les avantages et bénéfices** liés à la gestion de l'empreinte carbone
- **Utilisation du logotype** "Je calcule, je réduis, je compense" du projet **LIFE FOREST CO2**
- **Appui sur la communication** sur le projet (à travers les canaux de communication du projet LIFE FOREST CO2 notamment)

CONTACT

info@lifeforestco2.eu

www.lifeforestco2.eu

@LIFE_FORESTCO2

Proyecto LIFE FOREST CO2

LIFE FOREST CO2

LIFE FOREST CO2

Le projet LIFE FOREST CO2, LIFE14 CCM/ES/001271 – *Quantification des puits de carbone forestier et développement de systèmes de compensation en tant qu'outils d'atténuation du changement climatique* est un projet financé par le programme LIFE de l'Union européenne, au sein du sous-programme de l'Action pour le Climat, qui cherche à renforcer le rôle des puits de carbone forestier dans la lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, il vise à impliquer les entreprises et les organisations des secteurs non régulés ou diffus, en développant la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) et l'économie bas carbone à travers la compensation des émissions avec des crédits de CO_2 générés..

Le projet LIFE FOREST CO2 est une initiative transnationale menée par la Communauté autonome de Murcie (ministère de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement), en collaboration avec AGRESTA S. Coop., le Centre de services et de promotion forestière et de son industrie de Castille-et-Léon (CESEFOR), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), Ingeniería del Entorno Natural (IDEN), l'Université de Cordoue et la Communauté autonome de Galice (ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire).

Región de Murcia

UNIVERSIDAD D CÓRDOBA

agresta

XUNTA DE GALICIA
CONSELLERÍA DE MEDIO AMBIENTE E ORDENACIÓN DO TERRITORIO
Dirección Xeral de Calidade Ambiental e Cambio Climático

CNPF

INGENIERÍA DEL ENTORNO NATURAL

cesefor

www.lifeforestco2.eu

IMPRESO EN PAPEL RECICLADO